N°6 - 25 avril 2014





Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Noisette sont les suivantes :

ANPN; UNICOQUE

ANIMATEUR FILIERE

RAMADE Leyla

ANPN

Ingénieur Appui Technique et Expérimentation Unicoque/ANPN-BP 10-47290 Cancon

Tel: 33(0)553016008 Fax: 33(0)553017808 email : Iramade@unicoque.com

Directeur de publication :

Dominique Graciet, Président de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine Cité mondiale 6, Parvis des Chartrons 33075 Bordeaux cedex Tél. 05 56 01 33 33 Fax 05 57 85 40 40 http://www.aquitainagri.org/

Supervision:

DRAAF / Service Régional de l'Alimentation Aquitaine 51, rue Kièser 33077 Bordeaux cedex Tél. 05 56 00 42 03 http://draaf.aquitaine.agriculture. gouv.fr/



Ce qu'il faut retenir

- Phénologie: Le débourrement est fini sur toutes les variétés.
- Phytopte: La migration continue. Le risque diminue pour toutes les variétés.
- **Balanin**: L'émergence est en cours. Les balanins sont présents dans les vergers.

Phénologie

Le débourrement est terminé sur toutes les variétés. Les nouveaux bourgeons ont atteint le stade d'environ 1mm² sur toutes les variétés.

Phytopte

Observations de la semaine 16

Parcelles	Taux d'infestation (%)	Nombre et pourcentage de bandes adhésives présentant des taches (%)	Surface moyenne de migration sur les bandes adhésives infestés (mm²)
Monflanquin (47) Corabel ®	5,27	9/30 soit 30 %	2,5
Monflanquin (47) Segorbe	5,86	7/30 soit 23 %	0,97
Cancon (47) Pauetet	8,21	9/30 soit 30 %	7,3
Varès (47) Ennis (traitée)	7,87	0/30 soit 0%	0
Savignac (33) Corabel ®		15/30 soit 50 %	7,74
Savignac (33) Ennis		18/30 soit 60 %	4,77
Asques (82) Segorbe	12,55	0/4 soit 0 %	0
Pessoulens (32) Corabel®	9,86	0/4 soit 0 %	0
Pessoulens (32) Ennis	4,57	2/4 soit 50 %	8,05
Pessoulens (32) Pauetet	7,22	2/4 soit 50 %	2,94

Toutes les parcelles de référence sont contaminées entre 4,5 et 12,6%, ceci représente une infestation assez importante. Les deux régions sont touchées.

Des taches sur les bandes adhésives sont visibles sur les parcelles du Lot et Garonne et de Midi-Pyrénées. Les surfaces de migration sont assez grandes.

Les nouveaux bourgeons de toutes les variétés ont atteint le stade sensible de 1mm², stade de réception pour les phytoptes sortant des galles.

Analyse du risque

Le pic de migration a été atteint sur l'ensemble des variétés en Aquitaine et en Midi-Pyrénées la semaine dernière mais des migrations sont encore observées. Le risque commence à diminuer sur l'ensemble des variétés.

Balanin

Biologie du ravageur

« Le balanin de la noisette (Balaninus nucum) est un charançon de couleur grise ou fauve (cf figure 1), de 6 à 9mm de longueur qui possède un rostre développé, nettement plus long chez la femelle. Les larves, après s'être développées aux dépens de l'amandon (cf figure 2), percent un trou dans la coque de la noisette et tombent au sol. Une fois à terre les larves s'enfouissent immédiatement dans le sol à une profondeur de 10 à 50 cm. Elles confectionnent avec leur salive une logette de terre dans laquelle elles vont entrer dans une phase de diapause plus ou moins prolongée, de dix mois à près de trois ans. Au bout de ce laps de temps variable, elles vont se nymphoser en juin et juillet pour donner des imagos (forme parfaite de l'insecte) dès le début du mois d'août. Ces jeunes adultes restent en terre dans la loge nymphale jusqu'au printemps suivant. Le cycle complet du balanin peut donc s'étaler sur quatre, voire cinq ans. Les dégâts ne commencent que lors de l'émergence. Les sorties d'adultes hors du sol ont lieu dans le Sud-Ouest de la France pendant une période d'environ trois semaines, généralement comprise entre début avril et la première semaine de mai. [...]. Après leur sortie de terre les adultes se nourrissent en piquant les jeunes noisettes les plus évoluées. Ils peuvent aussi quitter les noisetiers pour aller piquer d'autres fruits tels que des cerises, et revenir ensuite en juin dans les noiseraies. Les accouplements commencent fin mai - début juin et chaque femelle pond environ 20 à 30 œufs jusqu'à la mi-juillet. L'incubation des œufs dure de 5 à 9 jours, et l'évolution larvaire s'étale à l'intérieur de la noisette sur 25 à 35 jours. » (Germain et Sarraquigne, 2004).



Figure 2 : Balanin mâle adulte (R. Coutin - INRA)



Figure 1: Noisettes percées par une larve de balanin (R. Coutin - INRA)

Protocole d'observation

Six parcelles en Aquitaine et trois parcelles en Midi-Pyrénées sont observées. Des pièges pyramidaux y ont été installés (Cf. figure 2). Des secouages de 10 charpentières par parcelle à l'aide d'un crochet sur une bâche seront réalisés. Des relevés de pièges auront lieu toutes les semaines.



Figure 2 : Piège pyramidal pour balanin (ANPN - 2009)

Observations semaine 17

Des balanins sont présents sur deux parcelles du Lot-et-Garonne et une en Midi-Pyrénées.

Parcelle	Nombre de balanins capturés pour 10 secouages	Nombre de balanins capturés pour 3 pièges	Date et condition de secouage
Pauetet Cancon (47)	1	0	23/04/14 temps ensoleillé
Pauetet Beaugas (47)	1	0	23/04/14 temps ensoleillé
Ennis Beaugas (47)	0	0	23/04/14 temps ensoleillé
Corabel® Saint Eutrope de Born (47)	0	0	23/04/14 temps ensoleillé
Segorbe Saint Etienne de Fougères (47)	0	0	16/04/14 temps ensoleillé
Fertile Saint Sardos (47)	0	0	23/04/14 temps ensoleillé
Pauetet Pessoulens (32)	0	0	24/04/14 temps ensoleillé
Corabel® Caumont (82)	1	0	24/04/14 temps ensoleillé
Ennis Garlandes (82)	0	0	24/04/14 temps ensoleillé

Tableau 1: Observations balanin semaine 17

Analyse du risque Les populations de ba

Les populations de balanin sont en émergence. Les balanins sont présents dans les vergers, ils peuvent piquer les toutes premières noisettes pour se nourrir et aller dans les bois alentours jusqu'à fin mai. Ils reviendront dans les vergers au moment des pontes, le risque sera alors élevé.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peutêtre transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

[&]quot; Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".